

ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE

TITRE DU PROJET

Équipement numérique et mise en oeuvre d'un dispositif d'animation au sein des espaces municipaux situés dans les quartiers couverts par la politique de la ville.

OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROJET

Renforcement des services numériques structurants en matières d'éducation, de santé et de modernisation de l'action publique.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers issus de la politique de la Ville, garantir la cohésion sociale sur le territoire, et ce, conformément aux attentes de la nouvelle politique de la Ville (LOI n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine).

Réduire la fracture sociale et territoriale existante :

- En améliorant l'insertion sociale et professionnelle des publics cibles par l'amélioration de l'accès à des services de proximité pour les populations vulnérables permettant de réduire leur vulnérabilité.
- En contribuant à réduire les écarts de développement entre les quartiers couverts par la politique de la ville et les autres quartiers du territoire ajaccien plus favorisés grâce à l'amélioration du cadre de vie.
- En contribuant à fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines.

LIEU DE RÉALISATION DU PROJET

Ville d'Ajaccio : La Maison des Services Publics des Jardins de l'Empereur, le Centre Social Saint-Jean, la médiathèque Saint-Jean, la Maison des Services Publics des Cannes, la Médiathèque des Cannes et des jardins de l'Empereur et le Centre Social des Salines.

DURÉE DU PROJET

36 mois à compter du 1er janvier 2017

ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'OPÉRATION

La Commune d'Ajaccio dispose - de par la loi - d'une clause générale de compétence et peut intervenir dans tout domaine de compétence, afin de garantir l'intérêt public local.

À ce titre, elle travaille au développement harmonieux et durable de son territoire, dans le respect des objectifs spécifiques fixés par l'UE (égalité des chances et respect de l'environnement notamment).

25% des Ajacciens vivent dans un ménage pauvre et 4% dans un quartier couvert par la politique de la Ville (quartier prioritaire ou quartiers de veille active) ce qui induit d'importantes fractures tant sociales que territoriales.

Il ressort des constats effectués sur le terrain que de nombreux ménages sont dans l'incapacité d'acquérir et/ou de faire fonctionner des équipements numériques tels que les ordinateurs, les imprimantes, etc.

Il y a donc un enjeu de cohésion sociale pour améliorer la situation des habitants des zones les plus fragilisées du territoire en mettant à leur disposition du matériel et des personnels qualifiés pour accomplir leurs démarches administratives au plus près de chez eux (e-Administration), pour rechercher un emploi, améliorer leurs compétences dans le domaine numérique (e-inclusion).

Le projet est cohérent et complémentaire avec le programme de rénovation urbaine (mené sur une grande partie des quartiers couverts par la politique de la ville) qui s'inscrit dans le cadre d'une démarche de développement durable, car il limitera les besoins de déplacements intra-urbains.

Cette opération permet la mise à disposition d'espaces publics équipés en matériel multimédia et la mise en place d'un dispositif d'animation numérique, au bénéfice des populations fragilisées des quartiers de veille active et prioritaires de la politique de la ville.

Grâce à l'acquisition et la mise en service de divers matériels informatiques couplés à la mise en place d'un dispositif d'animation efficace, ces espaces permettront d'atteindre deux objectifs :

- La mise en œuvre d'activités et de services (ex: apprentissage du français pour les populations non-francophones ...), la recherche d'emploi, mais aussi d'activités culturelles ;

ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE

- Ils sont à la disposition des collégiens et des lycéens qui y trouvent un lieu propice et équipé des technologies nécessaires à l'étude ;
- L'accompagnement des publics cible dans ses relations avec toutes les administrations (au-delà de l'administration communale).

Dans le domaine de l'accompagnement à la maîtrise du numérique, deux typologies d'actions d'animation coexistent et interagissent dans le cadre du dispositif mis en place :

- L'aide à la réalisation des démarches administratives dématérialisées, permettant la lutte contre la fracture numérique proposée par les Maisons de Services au Public, les Centres sociaux et les Maisons de quartiers ;
- La formation aux techniques du multimédia par le biais de la mise en place d'ateliers dispensés dans les Centres Sociaux, Maisons de Quartiers et Médiathèques permettant la lutte contre la fracture numérique mais, également l'e-inclusion ;
- Le public intéressé pourra être orienté vers ce type d'atelier. L'animation proposée dans le cadre du premier dispositif - d'aide à la réalisation des démarches administratives - permet d'identifier les publics intéressés par les ateliers multimédias et ainsi de les orienter vers ce type d'animation.

Ainsi, cette opération permet :

- D'impulser une amélioration significative des services publics rendus aux usagers et plus particulièrement aux populations vulnérables dans un contexte de forte dématérialisation des relations entre certaines administrations (CAF, bailleurs sociaux ...) et les habitants ;
- De lutter contre l'exclusion induite par la fracture numérique.

Différents espaces municipaux des quartiers de la Politique de la Ville sont ciblés :

- La Maison des Services publics des Jardins de l'Empereur ;
- Le Centre Social Saint-Jean ;
- La médiathèque Saint-Jean ;
- La Maison de Quartier des Cannes ;
- La Médiathèque des Cannes.

ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE

COÛT TOTAL DU PROJET

495 040 € HT

**PLAN DE FINANCEMENT DE
L'OPÉRATION PORTÉE
PAR LA VILLE D'AJACCIO**

FEDER : 50% (PO-FEDER 2014-2020)
Commune d' Ajaccio : 50%

**CONTACT POUR PLUS
D'INFORMATIONS**

Direction des Affaires Européennes et Internationales de la Ville
d' Ajaccio - contact.daei@ville-ajaccio.fr
